

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2014

**DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LES
COMPOSANTES AUX ETUDIANTS**

Le 28 mars 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

☞ autorise, à titre exceptionnel, une dérogation au profit de l'UFR STC, au cadre de la délibération du 29 mars 2013 relative aux subventions accordées par les composantes aux étudiants dans le cadre de leur projets de mobilité ou de recherche.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 28 mars 2014

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président,


Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable – UFR STC